



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

N°2019-370

Objet : Rue des Auvrays

Chaussée rétrécie (par panneaux « chaussée rétrécie »)

Stationnement interdit au droit du chantier

Le Maire de la Ville de Redon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route portant règlement général de la circulation,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1 – 8^{ème} partie « signalisation temporaire »

Vu la demande en date du 21 juin 2019, présentée par l'entreprise Inéo Atlantique Réseaux – ZI de Courbouton – 35550 Lieuron – afin de procéder au branchement ENEDIS pour le client Hemery,

Considérant que pour permettre le bon déroulement de ces travaux, il y a lieu rue des Auvrays, de rétrécir la chaussée (par panneaux « chaussée rétrécie ») et d'interdire le stationnement au droit du chantier, à compter du vendredi 5 juillet 2019 à partir de 8 heures et ce jusqu'à la fin des travaux (environ 11 jours),

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : Afin de permettre le bon déroulement des travaux cités ci-dessus, Rue des Auvrays, la chaussée sera rétrécie (par panneaux « chaussée rétrécie ») et le stationnement sera interdit au droit du chantier, à compter du vendredi 5 juillet 2019 à partir de 8 heures et ce jusqu'à la fin des travaux (environ 11 jours).

➤ Un cheminement pour les piétons devra être conservé.

ARTICLE 2 : L'entreprise Inéo Atlantique Réseaux sera chargée d'assurer la pré-signalisation, la signalisation et la protection du/des chantier(s). Elle devra mettre en place les déviations et les panneaux de signalisation nécessaires à l'information des usagers et veiller au maintien de la sécurité qui sera sous sa responsabilité.

ARTICLE 3 : Le Maire de Redon, le Capitaine de Brigade de Gendarmerie chargé de la Circonscription, le Chef de service de la Police Municipale, le Directeur Général des Services, le Directeur des Services Techniques, les agents placés sous leurs ordres, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

À Redon, le 25 juin 2019

Pour le Maire,

Michelle Chauvin

La Conseillère Municipale déléguée
à la Circulation et au Stationnement



Le Directeur
des Services Techniques
de l'Aménagement et du Patrimoine
Monsieur Christian Bourgeon